

Exercice 1995 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibérations des 17 avril 1989 et 10 juillet 1995, vous m'avez accordé, pour la durée du précédent et du présent mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 122.21 du Code des Communes, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Domaine communal - Locations - Occupations - Permission de voirie

- Conventions passées avec le Conservatoire National de Région pour l'utilisation de l'école maternelle Champrond et de l'école primaire Bourgogne du 25 septembre 1995 au 30 juin 1996 pour des cours de musique.

- Convention passée avec «ARTHYS» pour l'utilisation de l'école maternelle Jean Jaurès du 25 septembre 1995 au 29 juin 1996 pour des cours de violon par la pédagogie Suzuki.

- Convention passée le 22 août 1995 avec «La TAI JI QUAN-VOIE DE L'HARMONIE» pour l'utilisation de l'école maternelle des Sapins du 14 septembre 1995 au 30 juin 1996 pour des cours de Tai Ji Quan.

- Convention passée le 8 septembre 1995 avec le «Racing Club Escrime de Besançon» pour l'utilisation de l'école maternelle des Sapins de septembre 1995 à juin 1996 pour des cours de Yoga.

- Convention passée le 8 septembre 1995 avec «L'Art Libre Comtois» pour l'utilisation de l'école primaire Helvétie du 11 septembre 1995 au 30 juin 1996 pour des cours d'arts plastiques.

- Convention passée le 18 septembre 1995 avec «L'IME Château Galland» pour l'utilisation de l'école primaire Jean Boichard du 18 septembre 1995 au 30 juin 1996 pour des cours de préparation physique à un triathlon.

- Convention passée le 18 septembre 1995 avec «L'Atelier Musical de Saint-Ferjeux» pour l'utilisation de l'école primaire Rosemont du 18 septembre 1995 au 30 juin 1996 pour des cours de musique.

- Convention passée le 18 septembre 1995 avec le Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux pour l'utilisation de l'école maternelle Rosemont du 18 septembre 1995 au 30 juin 1996 pour des cours de poterie.

- Convention passée le 18 septembre 1995 avec «Den Kung Fu» pour l'utilisation de l'école primaire Champagne du 18 septembre 1995 au 30 juin 1996 pour des cours de kung fu.

- Convention passée le 18 septembre 1995 avec le «Théâtre Parlant» pour l'utilisation de l'école maternelle Bersot du 18 septembre au 1^{er} octobre 1995 pour des répétitions théâtrales.

- Convention passée le 18 septembre 1995 avec le «Carrefour d'Animation et Expression Musicales» pour l'utilisation de l'école primaire Bourgogne du 18 septembre 1995 au 30 juin 1996 pour des cours de chant.

- Convention passée le 18 septembre 1995 avec «Concorde» pour l'utilisation de l'école maternelle des Sapins du 18 septembre 1995 au 30 juin 1996 pour des cours d'activités musicales.

- Convention passée le 18 septembre 1995 avec «Geist 21» pour l'utilisation de l'école maternelle Kennedy du 18 septembre 1995 au 30 juin 1996 pour l'organisation de cours de motricité.

- Convention passée le 20 septembre 1995 avec «Le Shotokan» pour l'utilisation de l'école primaire Vieilles Perrières du 18 septembre au 31 décembre 1995 pour des cours de karaté pour malentendants.

- Convention passée le 20 septembre 1995 avec «Une Ecole Pour Demain» pour l'utilisation de l'école primaire Vieilles Perrières Malentendants du 18 novembre 1995 au 14 avril 1996 pour l'organisation de formation d'enseignants.

- Convention passée le 20 septembre 1995 avec M. ATIL, enseignant à l'école primaire Fourier 2, pour l'utilisation de l'école primaire Fourier 2 du 20 septembre 1995 au 30 juin 1996 pour des cours d'algérien.

- Convention passée le 20 septembre 1995 avec «L'ASCF2» pour l'utilisation de l'école primaire Fourier 2 du 18 septembre 1995 au 30 juin 1996 pour l'organisation de réunions.

- Convention passée le 20 septembre 1995 avec «Arc En Ciel» pour l'utilisation de l'école primaire Jean Zay du 18 septembre 1995 au 30 juin 1996 pour l'organisation de préparation d'animations sur le quartier.

- Convention passée le 20 septembre 1995 avec «La Ligue Comtoise d'Improvisation Théâtrale» pour l'utilisation de l'école primaire Velotte du 18 septembre 1995 au 24 mars 1996 pour l'organisation de répétitions théâtrales.

- Convention passée le 27 septembre 1995 avec «L'Atelier Musical de Saint-Ferjeux» pour l'utilisation de l'école primaire Jean Jaurès du 27 septembre 1995 au 30 juin 1996 pour l'organisation d'activités musicales.

- Convention passée le 27 septembre 1995 avec «L'Atelier Musical de Saint-Ferjeux» pour l'utilisation de l'école primaire Vieilles Perrières du 2 octobre au 31 décembre 1995 pour l'organisation d'activités musicales.

- Convention passée le 27 septembre 1995 avec «L'Amicale Sportive Municipale Bisontine» pour l'utilisation de l'école primaire Champagne du 27 septembre 1995 au 30 juin 1996 pour l'organisation de pratique de tennis de table.

- Convention passée le 29 septembre 1995 avec «La Gym Velotte» pour l'utilisation de l'école primaire Velotte du 2 octobre 1995 au 30 juin 1996 pour des cours de gymnastique.

- Convention passée le 29 septembre 1995 avec «L'Atelier Musical De Velotte» pour l'utilisation de l'école primaire Velotte du 2 octobre 1995 au 30 juin 1996 pour des cours de musique.

- Convention passée le 2 octobre 1995 avec «Taiï Chin Do» pour l'utilisation de l'école maternelle Bersot du 2 octobre 1995 au 30 juin 1996 pour des cours de Taiï Chin Do.

- Convention passée le 20 octobre 1995 avec le «CAEM» pour l'utilisation de l'école primaire Bourgogne du 2 novembre 1995 au 30 juin 1996 pour des cours de solfège.

- Permission de voirie accordée au Crédit Mutuel pour la construction d'un auvent couvert 65 bis, rue de Dole - Montant : 448 F.

II - Comptabilité

- *Signature d'un contrat de prêt de fin d'exercice 1995*

Par délibération du 11 décembre 1995, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à réaliser un prêt de fin d'exercice pour assurer le financement de divers investissements.

Les caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

- Montant : 10 MF
- Taux : Révisable
- Index : Pibor 3 mois + marge 0,20 %
- Durée : 14 ans
- Mobilisation : Par tirage, en fonction de nos besoins, sur toute l'année 1996.
- *Signature d'une convention-cadre relative aux opérations de couverture du risque de taux*

Une convention-cadre multi-produits permettant de conclure des opérations de couverture de taux a été signée avec le Crédit Local de France. Cette convention-cadre régie par les conditions générales édictées par l'Association Française des Banques (AFB) remplace les contrats mono-produit de FRA et de SWAP de taux d'intérêt respectivement signés le 8 mars 1995 et le 9 mai 1995. Cette convention est valable pour l'année 1996.

- *Signature d'un contrat de prêt pour refinancer en taux fixe une dette contractée initialement en taux variable*

Dans le cadre de la gestion active de dette, il a paru intéressant de renforcer notre encours à taux fixe qui n'est plus que de 39 % contre 61 % de taux variable. A cet effet, nous refinançons en taux fixe le capital restant dû de 3 contrats de prêt du Budget Principal, indexés sur TAM avec des marges relativement élevées (0,40 % ; 0,35 %).

* Remboursement anticipé

Les prêts faisant l'objet d'un remboursement anticipé ont une durée résiduelle de 7 ans et 6 mois

- Montant du capital remboursé	28 715 728,76 F
- Indemnités	0,00 F

	28 715 728,76 F

* Refinancement

Un prêt de refinancement a été contracté auprès du Crédit Local de France selon les caractéristiques suivantes :

- Montant : 28 600 000 F
- Taux fixe : 6,65 %
- Amortissement : constant
- Commission : sans
- Périodicité annuelle
- Durée : 7 ans
- Mobilisation Février 1996.

La proposition du Crédit Local de France (6,65 %) nous permet de rééquilibrer la structure de notre dette en faveur du taux fixe et à un taux inférieur au taux moyen de notre dette (taux prévisionnel pour 1996 : 7,20 %).

Cette gestion active de dette a nécessité :

1) l'ouverture au budget supplémentaire de l'exercice 1996 d'un crédit de 28 600 000 F en recettes et en dépenses respectivement aux chapitres 914/1642.89146.20200 et 910/1642.89146.20200,

2) le transfert d'un crédit de dépenses de 115 730 F du chapitre 936/6611.20200 au chapitre 910/1642.89146.20200.

III - Marchés

a) *Marché de fourniture* passé avec l'Entreprise MAZDA pour la fourniture de sources lumineuses pour l'éclairage public (montant : 220 275,90 F TTC).

b) *Marchés de travaux*

- passé avec l'Entreprise CEGELEC pour des travaux d'électricité au stade municipal (mise en place de 2 comptages MT pour 95 668,72 F TTC),

- passé avec l'Entreprise CEGELEC pour les illuminations de Noël 1995 (montant : 199 999,42 F TTC),

- passé avec la Société des Téléphones de l'Est pour la réfection de l'installation téléphonique (montant : 49 060,08 F TTC),

- passé avec l'Entreprise SANILUX pour la réfection du chauffage et ECS dans les tribunes-vestiaires rugby du complexe sportif de Montrapon (montant : 84 132,98 F TTC).

IV - Conventions

- Convention passée le 9 novembre 1995 avec Groupe Naturaliste de Franche- Comté pour la formation des animateurs de la Petite Ecole dans la Forêt (coût : 4 600 F).

- Convention passée le 18 mai 1995 avec le CFPPA de Châteaufarine pour travaux forestiers pédagogiques (coût : 12 000 F).

- Convention passée le 21 décembre 1995 avec l'INTER UNEC pour la réalisation d'études en écologie urbaine dans le cadre de maîtrise (coût : 6 000 F).

- Convention passée entre la Ville de Besançon et l'Association Ring Olympique Bisontin et la MPT Grette pour l'organisation des finales des championnats régionaux de boxe le 13 janvier 1996 (mise à disposition de locaux).

- Convention passée entre la Ville de Besançon et MM. LASHAB Mohamed et TARFASS Jallil : la ville développe des actions destinées aux jeunes des quartiers bisontins afin qu'ils deviennent des acteurs de la vie sociale de la cité. Dans ce cadre, elle prend en charge les frais d'inscription de ces deux jeunes au stage BAFA organisé par les Francas de Besançon (montant : 1 400 F x 2).

- Convention passée entre la Ville de Besançon et l'Association Clairs-Soleils Football Club - Groupe AFRAH pour la mise à disposition d'une des salles de la MPT des Clairs-Soleils pour des répétitions de musique.

- Convention passée entre la Ville de Besançon et l'Association La Palmeraie :

a) pour un projet intitulé Parents et Enfants mené en collaboration avec la MPT de la Grette afin de favoriser le lien entre la famille et les loisirs enfants dans la cité. L'association s'engage à régler le montant des frais correspondant à l'inscription des enfants aux centres de loisirs pour les mercredis et vacances scolaires.

b) pour un projet intitulé Mère et Fille. La MPT de la Grette met à la disposition de l'association un vacataire le samedi après-midi de 14 h à 17 h durant l'année scolaire 1995-1996.

- Convention passée entre la Ville de Besançon et l'Association Féminin Pluriel pour la mise à disposition par la MPT des Clairs-Soleils de la salle poterie pour la permanence le vendredi de 14 h à 20 h et de la grande salle polyvalente pour l'activité danse orientale le mardi de 18 h à 20 h.

V - Frais d'actes

- Versement à la SCP DUFAY- GRIMBERT-SUISSA, d'une somme de 35 138,80 F à titre d'honoraires pour le 4^{ème} trimestre 1995 et de droits de cotisations nationales au Barreau de France.

- Versement à la SCP BOCQUENET et KLEBER, d'une somme de 1 178,50 F pour acte de dépôt d'une délibération du Conseil Municipal.

Dont acte.

Visa préfectoral du 23 janvier 1996.